

LÉGATION DE SUISSE

EN ITALIE

Confidentielle.

Rome, le 22 janvier 1931.

Br. n. Cha.

28/1

148^aAffaires étrangères
26.1.31

Monsieur le Conseiller Fédéral,

n'est pas enregistré

Par ma lettre du 10 novembre dernier, j'ai eu l'honneur de vous informer de quelques impressions recueillies au Palais Chigi quant aux possibilités de l'action diplomatique et consulaire future de l'Italie en Chine.

Au cours d'une récente conversation avec le directeur général des Affaires d'Amérique et d'Asie au Palais Chigi, nous avons appris que cette question est devenue plus aigüe à la suite de demandes formelles du gouvernement de Nankin de voir transférer dans cette ville les Légations étrangères ayant siège à Pékin.

Le gouvernement chinois met beaucoup d'insistance à appuyer cette demande et l'on prévoit aussi que tôt ou tard, les puissances devront se rendre à ce désir, de même que beaucoup d'entre elles l'ont fait à l'égard d'un désir analogue du nouveau gouvernement turc.

La principale difficulté réside pour le moment dans le fait que le gouvernement de Nankin s'oppose absolument à voir constituer dans cette ville un véritable quartier de Légations, tel qu'il existe actuellement à Pékin. Des terrains sont offerts gratuitement par le gouvernement aux puissances pour la construction de Légations à Nankin, cependant, ces terrains se trouvent être dispersés à toutes les extrémités de la ville. Le Palais Chigi paraît, d'ailleurs, admettre que l'opposition du gouvernement de Nankin à l'idée de la formation d'un nouveau quartier étranger est en elle-même compréhensible. A titre strictement confidentiel je puis ajouter

Monsieur le Conseiller Fédéral M o t t a ,
Chef du Département Politique Fédéral,

B e r n e .



que d'ici 4 ou 5 mois le gouvernement italien qui, comme vous le savez, est soucieux de devancer les autres gouvernements dans beaucoup de domaines de la politique étrangère (relations diplomatiques avec les Soviets, reconnaissance immédiate de gouvernements révolutionnaires dans l'Amérique latine etc.), paraît préparer un coup analogue en transférant sa mission diplomatique de Pékin vers le sud. Vu le caractère extrêmement réservé de cette information - qui ne se fonde, d'ailleurs, pour le moment sur aucune décision précise - je vous serais obligé de ne transmettre ce renseignement à notre Consulat général en Chine que si nous pouvons être absolument certains que notre courrier pour l'Extrême-Orient n'est soumis à aucune censure.

Ce qui pourrait hâter la décision dont je vous parle, c'est notamment le fait que la gérance du Consulat général d'Italie à Shanghai est confiée, comme vous le savez, au gendre de M. Mussolini, M. Ciano. Il pourrait en effet être question de confier, le moment venu, la direction de la Mission diplomatique auprès du gouvernement su-
diste de la Chine à ce jeune diplomate, qui a été autrefois déjà secrétaire de la Légation d'Italie à Pékin.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'expression de ma très haute considération.

Magnum

*Il n'est
pas nécessaire
de couvrir
cette
information
à votre
consul.
26.1.31*